

Communautés imaginées et politique des ressources naturelles

Pierre-Yves LE MEUR

Groupe de Recherche et d'Echanges Technologiques (GRET)
et Institut de Recherche pour le Développement (IRD)

L'objet de ce texte est constitué par la manière dont la notion de communauté est construite et utilisée dans le cadre de politiques et d'interventions de gestion des ressources naturelles¹. Ma démarche n'est pas normative. Il n'est pas question d'évaluer les actions relevant de cette approche, ni d'en mesurer l'impact. Mon propos se situe en quelque sorte en amont, du côté de la manière dont les catégories renvoient à des théories sociales latentes et produisent des effets qui passent trop souvent inaperçus (ou restent inexplicables). Bien sûr, le dévoilement de présupposés restés implicites dans la construction d'une intervention ne dit rien de la qualité ou de la réussite de celle-ci. Pour compléter ce préalable, il faut aussi souligner que l'objectif n'est pas de comparer, encore moins d'opposer la gestion communautaire des ressources naturelles à ce qui serait son contraire, à savoir une gestion étatique. D'ailleurs, cette opposition d'apparence simple et évidente fait écran aux processus à l'œuvre dans la gestion des ressources naturelles et aux choix politiques afférant. Une typologie plus réaliste des modes de gestion devrait inclure, à côté d'une gestion qualifiée de « communautaire », la gestion par concession (à des opérateurs privés, entreprises ou ONG), la gestion privatisée (par vente des espaces concernés à des opérateurs privés), la gestion décentralisée (par dévolution de pouvoirs et des moyens de gestion à des organes élus démocratiquement, conseils municipaux ou communaux), la gestion

1. Je remercie Christian Castellanet, Philippe Méral et Xavier Ricard Lanata pour leurs commentaires précieux des premières versions de ce texte.

administrative directe (par un corps spécialisé de fonctionnaires forestiers, mais admettant des degrés variables de déconcentration de cette administration vers les échelons locaux). Si l'on ajoute à cette typologie simple le rôle joué par le dispositif du développement qui vient encore obscurcir les frontières entre étatique et non étatique, local et exogène, privé et public, on comprendra que l'on ne peut se satisfaire d'une pensée dualiste, qui non seulement « aplatit » mais distord les représentations des agencements institutionnels. De toute manière, mon propos n'est pas là, comme je l'ai dit plus haut, même si cet arrière-plan contextuel peut demeurer présent à l'esprit du lecteur².

Communauté et pluralité des regroupements sociaux

Les conceptions et pratiques de gestion dite « communautaire » des ressources naturelles partent le plus souvent de l'idée implicite selon laquelle il y aurait une entité – une « communauté » – préexistante à l'intervention, et sur laquelle celle-ci pourrait s'appuyer pour définir et mettre en œuvre des règles de gestion des ressources naturelles. Ce présupposé doit être questionné. Il ne s'agit bien sûr pas de soutenir que les interventions exogènes opèrent dans un environnement amorphe ou anémique, ou bien qu'elles rencontrent des arènes parcourues de conflits permanents, sans autre principe que le « tous contre tous ». Les programmes de gestion des ressources naturelles ont à travailler avec des groupes qui s'assemblent autour d'intérêts, de points de vue et de principes moraux communs, autour aussi d'une visée de « grandeur » de la localité ou du groupe (Boltanski et Thévenot, 1991). En d'autres termes,

2. On pourra se rapporter avec profit au texte d'Arun Agrawal et Ashwini Chhatre (2005) qui propose une méthode d'analyse statistique permettant de spécifier le poids relatifs des facteurs biophysiques, économiques, démographiques, institutionnels et socio-politiques dans la gestion forestière communautaire sur les contreforts de l'Himalaya. Les auteurs se basent sur un échantillon de 95 forêts communautaires mais ont recueilli des données sur un ensemble de 205 forêts, les 110 restant étant gérées par l'administration forestière ou douanière. Il faut noter que les variables prises en compte incluent des critères locaux et d'autres relevant de la présence de l'État, les résultats produits montrant le caractère finalement hybride de la gestion forestière dans cette région : la gestion dite « communautaire » ne fonctionne pas en l'absence de toute influence de l'État. D'un point de vue méthodologique, les auteurs démontrent de manière convaincante l'intérêt de recourir à des outils quantitatifs et à des traitements statistiques pour pondérer les données issues de cas spécifiques, tout en soulignant que l'interprétation qu'ils en tirent n'est possible que parce qu'ils ont par ailleurs une connaissance intime du terrain, connaissance issue d'enquêtes qualitatives approfondies.

des dispositifs d'action collective ancrés dans des logiques d'appartenance et s'attelant à la gestion des ressources communes n'ont pas attendu l'aide au développement, ni même la colonisation pour exister (Leach et Mearns, 1997 ; Sivaramakrishnan, 1999 ; Agrawal, 2005). Les groupes qui les portent peuvent aussi constituer des entités sociales géographiquement situées, des unités de co-résidence.

On peut donc identifier deux connotations distinctes dans la notion de communauté, l'une morale, l'autre socio-spatiale (Sivaramakrishnan, 1999, p.36 ; Agrawal et Gibson, 1999 ; Blaikie, 2006)³. Les interventions de développement et plus spécifiquement les programmes de gestion des ressources naturelles ont tendance à privilégier la seconde, faisant l'impasse sur la première ou endossant l'hypothèse, en général implicite, d'une concordance des deux. Les « communautés locales » présupposées et visées par les interventions peuvent être des « villages », des « hameaux », voir des « communes », dont les limites externes et la consistance interne peuvent renvoyer à des fondements très disparates : histoire du peuplement (dimension composite renvoyant à des déterminations rituelles et religieuses, politiques, économiques et agro-écologiques), découpage administratif, migrations internationales ou intrarurales, politique de regroupement villageois (« villagisation »), expropriations coloniales et mises en réserve, programme d'aménagement, etc. Les interventions restent souvent aveugles à ces différences et aux hybridations entre ces origines possibles, et aussi – surtout – au fait qu'elles sont elles-mêmes fondatrices, en tant que modalités d'ingénierie sociale, de communauté par injection de normes et de ressources nouvelles dans les sociétés cibles.

Point de passage obligé : déconstruire la communauté

En amont de cette dimension fondamentale de la politique de l'intervention, il faut s'arrêter sur la première définition des communautés comme entité socio-spatiale. On a là une hypothèse forte, là encore rarement explicitée, d'un premier niveau de concordance, à savoir celui de

3. La dimension rituelle et religieuse de la construction de communautés (que je me contente d'évoquer dans ce texte) est transversale aux deux dimensions, morales et socio-spatiales, en ce qu'elle constitue une matrice normative pour le jugement des actions des hommes et l'intégration des étrangers et qu'elle est productrice d'une inscription territoriale de la communauté (Ricard Lanata, 2001 ; Kuba et Lentz, 2002 ; Spierenburg, 2004 ; Le Meur, 2006a ; Jacob, 2007).

l'inscription d'un ordre social dans un espace fini, clairement délimité. Cette hypothèse est souvent infirmée (pas toujours, bien sûr, en témoigne le village nord-vietnamien, véritable incarnation de l'idéaltype de la « *corporate community* » ; voir Scott, 1976). Premier point, l'espace d'action des membres de la communauté ne correspond souvent pas à cet espace circonscrit (Painter *et al.*, 1994 ; voir aussi de Bruijn *et al.*, 2001). C'est évident concernant les modes de subsistance et les formes économiques reposant sur le pastoralisme. Cela l'est aussi, on l'oublie plus facilement, dans le domaine agricole. En Afrique de l'Ouest, les migrations intra-rurales jouent un rôle structurant dans le fonctionnement de l'économie agraire et des communautés locales. Or les migrants gardent souvent des liens forts avec leur village d'origine, ce qui a des implications importantes.

D'une part, leur stratégie d'investissement – entre autres dans le domaine des ressources naturelles – dépend de leur degré relatif d'insertion dans les deux mondes. Or cette insertion doit être envisagée autant en termes de sécurité et de force des droits de propriété que d'attentes et de projection dans l'avenir. Ces choix sont jaugés à l'aune de l'économie morale locale et un grief souvent adressé aux migrants est justement qu'ils n'investiraient pas leurs gains dans leur communauté d'accueil, faisant ainsi un accroc à la trame des droits et des obligations dans laquelle ils se sont insérés. Au-delà de la polarité entre communauté d'origine et communauté d'accueil, les trajectoires des migrants sont souvent plus complexes, non linéaires, traversant des univers différents (urbains et ruraux, agraires, miniers, industriels), et véhiculant des normes, des valeurs, des projets sociaux (religieux, ethniques, politiques, etc.) qui viennent brouiller les frontières simples qui sont à la base de la gestion locale ou communautaire des ressources naturelles (en particulier celle entre le rural/agricole et l'urbain).

D'autre part, selon un point de vue inversé, les ressources naturelles logées sur le territoire d'une communauté rurale aux frontières et aux autorités bien définies ne sont pas nécessairement contrôlées par celle-ci. Comme le montre Jesse Ribot dans son analyse de la filière du charbon de bois au Sénégal (Ribot, 1998), des droits sécurisés et non ambigus sur les ressources et des autorités fonctionnelles ne suffisent pas à garantir leur contrôle. L'accès aux forêts de ces communautés rurales sénégalaises passe par la mise en valeur de différentes formes de capital (économique, social, politique) selon diverses modalités (corruption, clientélisme, investissement productif), que seuls certains acteurs, souvent non locaux, sont à même de réaliser. Toute politique de gestion forestière doit prendre en compte la multilocalisation des formes de l'accès et du contrôle des ressources, sous peine de mal interpréter les processus à l'œuvre et de n'avoir pas prise sur eux. Enfin, on peut élargir la notion d'espace

d'action des acteurs en direction des ressources concernées. Celles-ci ne se laissent pas enfermer dans les limites dessinées par les politiques environnementales et il n'y a pas nécessairement adéquation entre espaces d'action des groupes et espaces d'action des ressources naturelles. Le fonctionnement d'un bassin versant ou les déplacements de la faune marine en sont des exemples simples.

Procédures de visibilité et d'invisibilisation

La pluralité des espaces d'action des acteurs et des ressources tend à décomposer la relation supposée entre unité sociale et unité territoriale au fondement des politiques de gestion communautaire des ressources naturelles. Or le maintien de l'idée de correspondance dans la conception des interventions produit des effets spécifiques. En simplifiant la réalité de regroupements sociaux, en cherchant à les rendre « lisibles » (*legible* ; Scott, 1998) et donc à les reconstruire comme communauté unitaire, l'intervention génère une visibilité sélective, différentielle des composantes qui animent ces regroupements. Elle conduit à l'invisibilisation d'intérêts, de mécanismes, de savoirs qui sont à l'œuvre dans l'accès et le contrôle des ressources naturelles (cf. van der Ploeg, 1993, sur l'invisibilité des savoirs locaux). L'approfondissement de ce point nécessite à présent de compléter le tableau avec la dimension normative et morale de la communauté. On établira ainsi une passerelle entre l'entreprise de déconstruction analytique de la communauté qui constitue, on l'a dit, une point de passage obligé, et la prise en compte de mécanismes d'intégration, de construction de mondes communs qu'il est tout aussi nécessaire de saisir.

La dimension morale et normative renvoie à la notion de citoyenneté, notion plurielle résultant de l'action de mécanismes d'inclusion qui mobilisent des principes et des normes également pluriels (Englund et Nyamnjoh, 2004 ; Le Meur, à paraître). Les « communautés d'appartenance » sont diverses et ne s'organisent pas selon un schéma simple d'enchaînements successifs, telles des poupées russes. L'appartenance en Afrique ne se réduit ni au village, ni à l'ethnie, elle inclut d'autres regroupements, religieux, générationnels, socio-économiques – et aussi, contrairement aux clichés, un sentiment national –, qui s'imbriquent selon des modalités diverses. La complexité de la politique des appartenances rend difficile l'application d'un schéma simple d'une gestion communautaire, au sens de « locale », des ressources naturelles. En même temps, la mise en œuvre des interventions participe de ces processus de production des appartenances.

« Governmental procedures that nominate one form of community as relevant to the government's vision of development promptly move villagers and political representatives to reveal the existence of numerous other forms of community. The denial of other forms of community, implicit in the imposition of one form, threatens certain interests and identities. These are then asserted in the ensuing contest to give shape to public order institutions » (Sivaramakrishnan, 2000, p. 448).

En d'autres termes, si l'intervention crée la communauté, elle ne le fait certainement pas de manière directe, à travers l'imposition de règles destinées à prévaloir localement en effaçant les normes antérieures. Elle active par son action d'autres communautés ou d'autres regroupements possibles.

Prenons l'exemple du Programme de gestion des terroirs et des ressources naturelles au Bénin qui abrite une opération de reconnaissance des droits fonciers coutumiers nommée plan foncier rural (Le Meur, 2006a, b et c). Ses différentes composantes (plan foncier rural, délimitation de zones d'action selon une catégorisation ethnique, plan de gestion des terroirs villageois favorisant l'autochtonie) induisent une forme de villagisation différentes des modalités en vogue dans les années 1950/70 avec regroupement des habitants autour d'un noyau villageois concentrant les infrastructures (Scott 1998, chapitre 7 ; von Oppen, 1999). Elle produit ses effets à partir de l'extérieur, à savoir les limites du terroir, en superposant le terroir comme unité d'exploitation des terres et des ressources naturelles, la localité comme entité résidentielle et sociale, et le village comme circonscription politico-administrative. Cette « villagisation » d'origine extérieure n'est toutefois pas indépendante de formes endogènes de production de la localité. Au centre du Bénin où convergent les migrants provenant de régions relativement surpeuplées du pays, le contrôle des nouveaux arrivants est devenu un enjeu de délimitation des confins villageois. Conflits et négociations autour du contrôle des migrants contribuent à la production et à la stabilisation – non systématique, peut-être provisoire – des terroirs villageois. Les résultats s'expriment sous la forme de prélèvements de nature parafiscale payés par les migrants d'un côté ou de l'autre de la démarcation ainsi créée. Dans une zone aux frontières et maîtrises territoriales incertaines et où l'usage de l'espace n'est pas stabilisé, les deux formes de villagisation interagissent de manière inédite, sans que ces niveaux différents soient pris en compte, ou même réellement identifiés, dans le cadre des schémas d'intervention (de décentralisation, de gestion des ressources, de développement local).

Communautés et gouvernementalisation

Les communautés que rencontrent et façonnent les projets sont plurielles – morales, politiques, spatiales. Elles sont le produit d'histoires complexes qui mettent en jeu des échelles diverses et influent sur les gouvernementalités spécifiques qui émergent de ces interactions.

On peut ici utiliser le canevas proposé par Arun Agrawal (2005, pp. 6-8) à l'exemple de la gouvernementalité environnementale, qui intègre trois dimensions mutuellement constitutives : l'évolution des relations entre institutions étatiques et communautés locales – ou gouvernementalisation des localités (*governmentalized localities*) –, l'émergence de nouvelles arènes et instances de régulation des questions environnementales (*regulatory communities*), et enfin la manière dont les sujets en viennent à repenser leurs relations à l'environnement, aux normes et aux institutions – *the constitution of environmental subjects*. Si la gouvernementalité est affaire conjointe de formation de l'État, de la localité et du sujet, la gestion communautaire des ressources naturelles est également traversée par ces différents niveaux de référence allant du local au global en passant par les modalités nationales d'articulation entre échelles que sont les décentralisations politico-administratives. Dans tous les cas, il s'agit de la question du gouvernement des hommes et des ressources (Chauveau *et al.*, 2004 ; Jacob, 2007), qui prend souvent la forme d'un gouvernement indirect plongeant ses racines dans l'entreprise coloniale (Ribot, 1999 ; Sivaramakrishnan, 1999 ; Mbembé, 2000).

Les différentes variantes de la gestion communautaires des forêts et des ressources naturelles pratiquent une philosophie de l'action passant par une volonté d'ancrage direct dans le local – le local imaginé et reconfiguré évoqué précédemment – en contournant l'État, vu comme corrompu et inefficace, même si entre-temps, les lois de décentralisation ont pu modifier la donne. Cette stratégie génère des contradictions entre gestion communautaire et décentralisation qui ne peut qu'affaiblir la seconde (Jacob, 1998).

Dans une étude récente, Ribot *et al.* (2006) montrent sur la base de six cas nationaux (Sénégal, Ouganda, Bolivie, Nicaragua, Indonésie, Népal) que les formes concrètes de la décentralisation dans le domaine forestier sont fortement influencées par des stratégies politiques nationales de limitation de la marge de manœuvre et de l'imputabilité descendante (*downward accountability*) des gouvernements locaux élus. Leur analyse, intéressante en ce qu'elle intègre la dimension politique (voir aussi Wardell et Lund, 2006, pour un point de vue micropolitique), sous-estime le poids des dispositifs du développement et de la bonne gouvernance environnementale dans la conception et la mise en œuvre des politiques de gestion

des ressources naturelles. Le degré d'extraversion des économies politiques nationales est bien sûr très hétérogène et le Bénin ou Samoa ne ressemblent pas à l'Afrique du Sud ou à l'Indonésie. Malgré tout, les programmes de gestion des ressources naturelles font généralement intervenir des acteurs extérieurs – institutions multilatérales et agences bilatérales de développement, ONG environnementalistes, experts, courtiers et bureaux d'études internationaux. Les dispositifs mis en place sont souvent hybrides et les frontières entre instances étatiques nationales et instances non-étatiques, nationales et internationales, en deviennent difficiles à discerner.

Au fond, la tendance actuelle des institutions de développement peut être résumée comme suit. Premier temps, après une période de contournement systématique de l'État dans les années 1980 – dans un contexte de forte convergence idéologique des agences de développement et des ONG à cet égard –, il y a eu une prise de conscience des effets délétères de cette stratégie contribuant à l'affaiblissement de l'État sans offrir pour autant d'alternative viable en matière de délivrance des services collectifs (Blundo et Le Meur, à paraître). Second temps, cette prise de conscience reste limitée, imprégnée d'une légère schizophrénie : l'appel à la démocratie et à la réhabilitation de la dimension politique du développement est empreint d'une forte défiance envers les acteurs du politique, partis et élus. C'est pourtant le jeu politique de la négociation, des alliances et des compromis qui permet la construction de politiques environnementales pertinentes et solides. Vouloir écarter du jeu les acteurs formellement « politiques » et autres courtiers en développement, sous prétexte qu'ils seraient mus par des intérêts particuliers – le sont-ils plus que d'autres ? – paraît très hasardeux, et sans doute un peu naïf.

Imaginer la communauté, l'État et la nature

Les jeux d'échelles à l'œuvre dans la politique des ressources naturelles renvoient à des dispositifs, mais aussi à des acteurs et à des registres discursifs. Parmi ceux-ci, la participation occupe – à l'instar des courtiers en développement (Blundo, 1995 ; Bierschenk *et al.*, 2000 ; Lewis et Mosse, 2006) – une place de choix comme « médiateur » au sens de Bruno Latour, catégorie englobant des entités (acteur, objet, idée) qui « *transforment, traduisent, distordent et modifient le sens ou les éléments qu'ils sont censés transporter* » (Latour, 2006, p.58). La participation est un opérateur polysémique qui intervient à de nombreux endroits dans la chaîne de production des politiques de gestion des

ressources naturelles. Elle constitue un « point de passage » (Callon, 1986 ; Callon *et al.*, 2001) obligé dans la « problématisation » (*ibid.*) d'interventions qui sont tout autant affaire de définition d'un problème – l'hypothèse d'un lien entre destruction de la biodiversité et pratiques agraires ou pastorales par exemple – que d'« entre-définition des acteurs » (*ibid.*), de construction d'un monde commun, plus ou moins stabilisé ou conflictuel, autour d'un enjeu identifié. La participation est un opérateur de traduction, de mise en forme et donc de légitimation à usage externe de l'intervention, en direction des « décideurs » et des bailleurs de fonds, tout autant qu'un outil de l'intervention permettant une implication et une prise de parole plus large des intéressés, et passible à ce titre de critiques – participation prétexte, masquant une simple contribution en travail ou en argent versus « vraie » participation à la conception et à la prise de décision (voir Mosse, 2005).

La participation constitue un instrument important de la construction des communautés imaginées par les programmes de gestion des forêts et des ressources naturelles. Elle contribue à les rendre visibles en tant qu'acteurs collectifs de la conservation de la nature, dotés par les concepteurs de ces politiques de savoirs « locaux », « traditionnels » ou « indigènes » les inclinant comme naturellement à se préoccuper de la conservation de leur environnement. Les communautés qui émergent de ces processus et de ces interactions sont évidemment différentes, traversées de conflits, structurées par des intérêts et de représentations hétérogènes, productrices d'espaces publics fragmentés et pluriels du point de vue normatif⁴. En même temps, les processus d'imagination, de construction, de visibilisation, dont la participation et les courtiers constituent des opérateurs, ne concernent pas seulement les « communautés ». Ils fonctionnent dans les deux sens et ce sont tout autant l'État, l'environnement et le développement qui sont imaginés par, et rendus visibles aux communautés locales dans le même mouvement de production des politiques de gestion des ressources naturelles⁵.

*

* *

4. Voir Ribot (2007) pour un point de vue différent, à mon sens un peu ethnocentrique et réducteur, sur les questions d'espace public dans des contextes de développement ; voir aussi Olivier de Sardan (1999) pour un point de vue assez proche et plutôt « pessimiste », Le Meur (1999) pour une vision alternative.

5. Le double mouvement d'imagination et de construction de l'Etat et de la communauté (en l'occurrence l'*ejido*) est très visible dans le cas de la réforme agraire mexicaine (Nuijten, 2003 ; Léonard, 2004). Monique Nuijten met en particulier l'accent sur le rôle des courtiers politiques dans la production locale de l'idée de l'Etat.

Les représentations sont des moteurs de l'action. Les communautés imaginées par les agences de développement ont servi, servent de modèle à la fois normatif et cognitif à des interventions dans le domaine de la gestion des ressources naturelles. Derrière ces représentations se trouvent des stéréotypes, des théories sociologiques obsolètes (dans le champ scientifique) qui connaissent *post-mortem* un second souffle idéologique. L'observation de la résilience de ces images ne dit au fond rien des actions menées sous leur égide. En bref, Il n'est pas certain que les interventions les mieux documentées soient les plus réussies, comme le montre le destin en demi-teinte de la recherche développement des années 1970-80 en agriculture. Dévoiler des stéréotypes véhiculés par le « sens commun » est certes nécessaire, ce n'est pas suffisant. Il m'apparaissait plus intéressant de poser la question des fonctions assignées à ces artefacts langagiers (communauté, participation, etc.) dans le dispositif du développement, en l'occurrence dans le secteur spécifique de la gestion des ressources naturelles. Au-delà de stéréotypes reproduits sur un mode routinier ou stratégique par les uns et les autres, on s'aperçoit que ces concepts constituent des opérateurs de la transformation de la réalité concernée par l'intervention, des médiateurs au sens, évoqué plus haut, de Latour. La réalité de la gestion communautaire est construite par l'intervention, à travers la pluralité des représentations de la communauté qu'elle active. Cette pluralité de représentations s'exprime dans des stratégies diversifiées qui vont finalement décider de la forme que prendra cette gestion « communautaire », parfois en rectifiant les erreurs des intervenants, parfois en les utilisant, parfois en les négligeant. La polysémie du terme peut constituer la base partagée à partir de laquelle l'intervention concrète – jeux d'acteurs et flux de ressources – va se déployer.

En d'autres termes – codicille visant à éviter les malentendus –, mon propos peut être qualifié de constructiviste, au sens où je cherche à voir comment les acteurs construisent le monde dans lequel ils évoluent. Il s'agit donc d'aller au-delà du seul usage critique de la déconstruction, bien que celle-ci constitue, on l'a vu, un temps nécessaire de l'analyse⁶.

Bibliographie

AGRAWAL, A., 2005, *Environmentality. Technologies of Government and the Making of Subjects*, Duke University Press, Durham.

6. Voir Latour (2003, 2006) pour une vision sans doute plus radicale sur ce point.

- AGRAWAL, A., CHHATRE, A., 2005, "Explaining Success on the Commons : Forest Governance in the Indian Himalaya", *World Development* 34 (1), pp. 149-166.
- AGRAWAL, A., GIBSON, C., 1999. "Enchantment and Disenchantment : The Role of Community in Natural Resource Conservation", *World Development* 27 (4), pp.629-649.
- BIERSCHENK, T., CHAUVEAU, J.-P., OLIVIER DE SARDAN, J.-P. (éds), 2000, *Les courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*, APAD-Karthala, Paris.
- BLAIKIE, P., 2006, "Is Small Really Beautiful ? Community-based Natural Resource Management in Malawi and Botswana", *World Development* 34 (11), pp. 1942-1957.
- BLUNDO, G., 1995, "Les courtiers du développement en milieu rural sénégalais", *Cahiers d'études africaines* 137, XXXV-1, pp.73-99.
- BLUNDO, G., LE MEUR, P.-Y. (eds), à paraître, *The governance of daily life in Africa. Public and Collective Services and their Users*, Brill, Leiden.
- BOLTANSKI, L., THÉVENOT, L., 1991, *De la justification. Les économies de la grandeur*. Gallimard, Paris.
- de BRUIJN, M., VAN DIJK, R., FOEKEN, D. (eds), 2001, *Mobile Africa. Changing Patterns of Movement in Africa and Beyond*, Brill, Leiden.
- CALLON, M., 1986, "Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc", *L'Année sociologique* 36, pp. 169-208.
- CALLON, M., LASCOUMES, P., BARTHE, Y., 2001, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Seuil, Paris.
- CHAUVEAU, J.-P., JACOB, J.-P., LE MEUR, P.-Y. (éds), 2004, *Gouverner les hommes et les ressources : dynamiques de la frontière interne*, Cahier thématique *Autrepart* 30, Armand Colin, Paris.
- ENGLUND, H., NYAMNJOH, F. (eds), 2004, *Rights and the politics of recognition in Africa*, Zed Books, London.
- JACOB, J.-P., 1998, "La décentralisation comme distance. Réflexions sur la mise en place des collectivités territoriales en milieu rural ouest africain", *Politique Africaine* 71, pp. 133-147.
- JACOB, J.-P., 2007, *Terres privées, terres communes. Gouvernement des hommes et de la nature chez les Winye du Centre-Ouest Burkina Faso*, Paris, IRD.
- KUBA, R., LENTZ, C., 2002, "Arrows and Earth Shrines: Towards a History of Dagara Expansion in Southern Burkina Faso", *Journal of African History* 43, pp. 377-406.
- LATOURET, B., 2003, "The Promises of Constructivism", in IHDE, D., SELINGER, E. (dir) *Chasing Technoscience: Matrix for Materiality*, Bloomington, Indiana University Press, pp. 27-46.

- LATOURE, B., 2006, *Changer la société, refaire de la sociologie*, La Découverte, Paris.
- LEACH, M., MEARNS, R. (eds), 1997, *The Lie of the Land. Challenging received wisdom on the African environment*, James Currey, London.
- LE MEUR, P.-Y., 1999, "Coping with Institutional Uncertainty: Contested Local Public Spaces and Power in Rural Benin", *Afrika Spectrum* 34 (2), pp. 187-211.
- LE MEUR, P.-Y., 2006a, "State Making and the Politics of the Frontier in Central Benin", *Development & Change* 37 (4), pp. 871-900.
- LE MEUR, P.-Y., 2006b, "Governing Land, Translating Rights : The Rural Land Plan in Benin", in LEWIS, D., MOSSE, D. (eds), *Development Brokers & Translators. The Ethnography of Aid and Agencies*, Kumarian Press, Bloomfield, pp. 75-100.
- LE MEUR, P.-Y., 2006c, "Gouvernementalité de la frontière. Mobilité, contrôle des ressources et citoyenneté locale au centre du Bénin", Colloque international *Les pouvoirs locaux au Niger et en Afrique de l'Ouest*, LASDEL, Niamey, 29-31 octobre 2006.
- LE MEUR, P.-Y., à paraître, "Mobilité, autochtonie et citoyenneté. Terrains africains et propositions océanistes", in SALAÛN, M., GAGNE, N., THIBAUT, M. (eds) *L'autochtonie en question : regards croisés France/Québec*, Québec, Presses de l'Université de Laval.
- LÉONARD, É., 2004, "La réforme agraire mexicaine comme processus de frontière", *Autrepart* 30, pp. 97-116.
- LEWIS, D., MOSSE, D. (eds.), 2006, *Development Brokers & Translators. The Ethnography of Aid and Agencies*, Kumarian Press, Bloomfield.
- MBEMBÉ, A., 2000, *De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, Karthala, Paris.
- MOSSE, D., 2005, *Cultivating Development. An Ethnography of Aid Policy and Practice*, Pluto Press, London.
- NUIJTEN, M., 2003, *Power, Community and the State. Political Anthropology of Organisation in Mexico*, London, Pluto Press.
- OLIVIER DE SARDAN, J.-P., 1999, "L'espace public introuvable. Chefs et projets dans les villages nigériens", *Revue Tiers Monde* 157, pp. 139-167.
- VON OPPEN, A., 1999, "Die Territorialisierung des Dorfes (Nordwest-Zambia, seit ca. 1945)", in KÖSSLER, R., NEUBERT, D., VON OPPEN, A. (eds), *Gemeinschaften in einer entgrenzten Welt*, Das Arabische Buch, Berlin, pp. 35-54.
- PAINTER, T., SUMBERG, J., PRICE, T., 1994, "Your Terroir is my 'Action Space': Implications of Differentiation, Mobility and Diversification for the Approche Terroir in Sahelian West Africa", *Africa* 64 (4), pp. 447-464.

- van der PLOEG, J.D. 1993, "Potatoes and Knowledge", in HOBART, M. (ed), *An Anthropological Critique of Development. The Growth of Ignorance*, London, Routledge, pp. 209-227.
- RIBOT, J., 1998, "Theorizing Access: Forest Profits along Senegal's Charcoal Commodity Chain", *Development and Change* 29 (2), pp. 307-341.
- RIBOT, J., 1999, "Decentralisation, Participation and Accountability in Sahelian Forestry: Legal Instruments of Political-Administrative Control", *Africa* 69 (1), pp. 23-65.
- RIBOT, J., 2007, "Representation, Citizenship and the Public Domain in Democratic Decentralization", *Development* 50 (1), pp. 43-49.
- RIBOT, J., AGRAWAL, A., LARSON, A., 2006, "Recentralizing while Decentralizing: How National Government Reappropriate Forest Resources", *World Development* 34 (11), pp. 1864-1886.
- RICARD LANATA, X. 2001, "Pouvoirs et territoires dans la moyenne vallée du Zambèze", *Etudes rurales* 159-160, pp. 173-188.
- SCOTT, J., 1976, *The Moral Economy of the Peasant. Rebellion and Subsistence in Southeast Asia*, Yale University Press, New Haven-London.
- SCOTT, J., 1998, *Seeing like a State. How Certain Schemes to Improve the Human Condition Have Failed*, Yale University Press, New Haven & London.
- SIVARAMAKRISHNAN, K., 1999, *Modern Forest. Statemaking and Environmental Change in Colonial Eastern India*, Stanford University Press, Stanford.
- SIVARAMAKRISHNAN, K., 2000, "Crafting the Public Sphere in the Forests of West Bengal", *American Ethnologist* 27 (2), pp. 431-461.
- SPIERENBURG, M. 2004, *Strangers, Spirits, and Land Reforms. Conflicts about Land in Dande, Northern Zimbabwe*, Leiden, Brill.
- WARDELL, A., LUND, C., 2006, "Governing Access to Forest in Northern Ghana : Micro-Politics and the Rent of Non-Enforcement", *World Development* 34 (11), pp. 1887-1906.

SOUS LA DIRECTION DE
Philippe Méral, Christian Castellanet, Renaud Lapeyre

La gestion concertée des ressources naturelles

L'épreuve du temps



GRET - KARTHALA

Avec l'appui financier de : AFD, MAE, FFEM, ministère de l'Écologie,
IRD, Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

KARTHALA sur Internet : <http://www.karthala.com>

Paiement sécurisé

Couverture : Philippe Méral
Sur la route nationale 9 au nord de Tuléar, Madagascar.

© Coédition GRET – C3ED – KARTHALA, 2008
ISBN : 978-2-84586-967-7

SOUS LA DIRECTION DE
**Philippe Méral, Christian Castellanet,
Renaud Lapeyre**

La gestion concertée des ressources naturelles

L'épreuve du temps

Éditions KARTHALA
22-24, boulevard Arago 75013 Paris

GRET, Campus du Jardin tropical
45 bis, avenue de la Belle Gabrielle
94700 Nogent-sur-Marne